



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autistes

Question écrite n° 50178

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la mobilisation récente d'une association de parents autistes. Force est de constater les grandes souffrances que subissent les enfants autistes et leur famille en raison de la marginalisation de l'autisme et en l'absence de prise en compte de la spécificité de l'enfant autiste. Les avancées sociales et médicales semblent, elles aussi, ne pas être prises en compte. En France, l'autisme est encore considéré comme une maladie relevant de la psychose et un grand nombre d'enfants sont dirigés vers des structures belges du fait qu'elles sont éducatives. En France, ces enfants sont trop souvent exclus, victimes de discriminations, de maltraitements sanitaires volontaires ou involontaires, responsables pour 80 % des souffrances de l'enfant autiste et de sa famille. Elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour que l'État reconnaisse à l'enfant autiste un statut spécifique et la prise en compte d'outils éducatifs.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50178

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8606